

## Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

# Séance plénière

Vendredi 19 décembre 2014 - 09 h 30 et 14 h 15 Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

## Ordre du jour

- 1. Communications
- 2. Propositions, projets de décret et de règlement
  - 2.1. Proposition d'ajustement du budget 2014 et proposition de budget initial 2015 du Parlement francophone bruxellois 5 (2014) n° 1 et 5 (2014-2015) n° 2

Rapporteuse : Mme Catherine Moureaux Discussion générale conjointe Examen des tableaux

2.2. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 7 (2014-2015) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 7 (2014-2015) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 7 (2014-2015) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014 7 (2014-2015) n° 4

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 8 (2014-2015) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 8 (2014-2015) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 8 (2014-2015) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 8 (2014-2015) n° 4

Rapporteuse : Mme Catherine Moureaux \*
Discussion générale conjointe
Examen des articles, tableaux annexés et autres annexes

### 3. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 09 h 00)

fixées à 12 h 00.

#### 4. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 15 h 00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21

\_

<sup>\*</sup> Voir doc. 7 (2014-2015) n° 7 et 8 (2014-2015) n° 8